

Procès Viacom : YouTube forcé de dévoiler les habitudes de ses visiteurs

YouTube devra livrer ses secrets. Dans le procès qui oppose la plate-forme à Viacom (Paramount, MTV...), un tribunal américain vient d'enjoindre la filiale de Google à communiquer toutes les données concernant ses utilisateurs : contenus publiés, logs, adresses IP, dates de connexion enfin tout l'historique des visiteurs... Vive les libertés individuelles !

L'Electronic Frontier Foundation (EFF) n'a pas tardé à réagir : « *Le jugement constitue un retour en arrière pour les droits à la vie privée, et permettra à Viacom de voir tout ce que vous consultez sur YouTube. Nous demandons à Viacom de revenir sur cette requête disproportionnée et à Google de prendre toutes les mesures nécessaires pour remettre en question cette décision et défendre les droits de ses utilisateurs* » .

Mais Viacom voulait aller encore plus loin. Convaincu que YouTube participe sciemment au piratage de ses contenus, le groupe de médias voulait avoir accès aux algorithmes de classement des résultats de recherche utilisés sur la plate-forme et au code source de l'outil de filtrage de YouTube afin d'en vérifier son fonctionnement.

Pour mémoire, Viacom est parti à l'assaut de YouTube en 2007 avec une plainte pour « *violation massive et intentionnelle des droits d'auteur* ». Et de réclamer la modique somme d'1 milliard de dollars au titre des dommages et intérêts.

Viacom argue que « *près de 160.000 clips non-autorisés extraits de ses émissions ont été diffusés sur YouTube* » et que ces clips ont été vus « *plus de 1,5 milliard de fois* ».

Et d'accuser Google d'avoir « *un modèle économique illégal* », fondé sur des recettes publicitaires liées à des contenus piratés.

Il explique que son attaque en justice vise à « *empêcher Google et YouTube de continuer à voler à des artistes la valeur de leur travail et obtenir des compensations pour les dommages importants qu'ils ont causés* ».

« *YouTube a construit une activité profitable en exploitant la passion des fans pour le travail créatif d'autres personnes, pour s'enrichir et enrichir sa maison-mère Google* », explique Viacom.

« *Leur modèle économique, qui est fondé sur la construction de trafic d'audience et la vente de publicités sur des contenus non-autorisés, est clairement illégal* », poursuit-il.

Viacom n'est pas le seul à avoir ouvert une procédure contre YouTube : on citera pêle-mêle NewsCorp ou encore [TF1](#).

Pourtant, YouTube a annoncé la mise en place d'un système à base de reconnaissance vidéo, devant empêcher sinon dissuader les actes de piratage. Mais tout le monde sait très bien que ces outils ne sont pas efficaces à 100%.

Toutes ces affaires n'aident pas YouTube à valider son modèle économique. Malgré une audience massive (129 millions de visiteurs mensuels), les annonceurs sont frileux. Et Google commence

même à se demander s'il réussira un jour à faire de l'argent avec sa filiale achetée à prix d'or (1,6 milliard de dollars).

Eric Schmidt, le p-dg du moteur de recherche, a d'ailleurs avoué dans les colonnes du *Times*, qu'il semblait « *évident* » que Google devait engranger des revenus par son exploitation d'une des marques phares des sites communautaires. Mais ce n'est pas le cas. Schmidt confesse ne pas avoir encore trouvé le moyen d'y parvenir.